

LES MÉTIERS

La filière métiers du livre et du patrimoine a pour but de former des professionnels qui collaborent étroitement aux activités permettant de mettre à disposition du public toutes formes de supports (imprimés, magnétiques, électroniques...)



LA FORMATION

Une formation professionnelle : le DUT s'adresse en priorité aux étudiants qui désirent s'insérer rapidement dans le monde du travail. Il permet l'entrée directe dans la vie active au niveau III des qualifications.

La formation privilégie le contact avec l'entreprise par le biais :

- de stages (1 stage de 12 semaines au 2^{ème} semestre)
- de projets tutorés,
- d'interventions de professionnels venant apporter leur expérience du terrain.

L'organisation des études : la formation se déroule sur 2 semestres et se divise en différentes unités d'enseignement contenant chacune plusieurs modules. L'acquisition des connaissances et aptitudes est appréciée par un contrôle continu régulier.

LES DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Bibliothèques et médiathèques :

Concours d'Etat de bibliothécaire adjoint spécialisé (Bibliothèque Nationale de France, bibliothèques universitaires) et concours territoriaux d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques (bibliothèques municipales et bibliothèques départementales de prêt), emplois qualifiés dans divers types de bibliothèques privées ou publiques (bibliothèques d'entreprise, d'hôpitaux, de prisons...).

Librairies et autres points de vente du livre :

Vendeurs, vendeurs qualifiés, chefs de rayon ou de secteur vente, futurs gérants ou chefs d'entreprise, gestionnaires de rayon et acheteurs de centrales d'achat dans la grande distribution.

Édition, diffusion et distribution :

Représentants d'éditeurs ou de diffuseurs, délégués pédagogiques, courtiers, agents commerciaux, chargés d'études, attachés de presse, lecteurs-correcteurs, chargés de secrétariat d'édition et de suivi de fabrication.

Musées et patrimoine :

Concours d'Etat et des collectivités territoriales dans le secteur des musées des Beaux-Arts et d'archéologie, des musées scientifiques et des musées de société.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis dans la formation, les candidats doivent justifier :

- soit d'un niveau BAC+2 (BAC+1 validé) ;
- soit, dans les mêmes conditions, d'un diplôme ou titre homologué par l'Etat au niveau III ou reconnu, au même niveau, par une réglementation nationale ;
- soit de la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels, définie par le décret du 23 août 1985 fixant les conditions de validation.

